

La Semaine revient sur la séance de vendredi dernier du Conseil de Communauté de la CUGN dans son édition parue aujourd'hui. Le Conseil a entériné la révision des bases minimales d'imposition au cours de cette journée, durant laquelle Hervé FERON est de nouveau intervenu pour dénoncer l'opacité et le manque de préparation du budget 2012 de la CUGN.

COMMUNAUTÉ URBAINE Une histoire de bases

Réunis en séance extraordinaire, les élus ont voté à la baisse la révision de la taxe foncière des entreprises.

Débats express et vote sans surprise. Après avoir un peu grogné pour la forme, dénoncé l'héritage des années Sarkozy, souligné les inepties de la réforme de la taxe professionnelle, stigmatisé la politique approximative mise en œuvre par la majorité communautaire, la gauche n'est pas passée à côté de l'essentiel : donner son approbation à la révision de la contribution foncière des entreprises.

En même temps, le groupe d'opposition a un peu oublié qu'il avait validé, le 30 septembre 2011, la hausse des bases minimales de la CFE, dont le niveau et les conséquences ont mis

vent debout les artisans, commerçants, patrons de PME et les professions libérales. A tel point qu'un peu partout en France, les collectivités reviennent sur leurs propres délibérations afin d'atténuer les conséquences du coup de masse fiscal.

Le Grand Nancy n'échappe pas à la règle. A lui de proposer un système plus équitable et d'en tirer les enseignements pour équilibrer son budget puisque l'Etat ne compensera pas la perte de revenus pour l'intercommunalité. A partir de ces données, les batailles sémantiques n'ont guère de sens. Hervé Féron peut toujours

avancer que dans cette histoire André Rossinot et les siens ont navigué à vue et le président de la CUGN lui répondra que le débat budgétaire a été difficile pour le gouvernement qui a mis trop de temps à modifier la législation pour autoriser des mécanismes de lissage, il fallait mettre fin à l'étrangement des très petites entreprises.

Voilà qui est fait à la communauté urbaine laquelle, sous la conduite du vice-président délégué aux finances Pierre Boileau, a calculé et fait voter de nouvelles bases adoucies. Conclusion : il n'y aura jamais de système fiscal idéal mais il ne faut pas hésiter à rectifier ce qui cloche. +

Pierre Taribo

Des dispositifs très techniques

« Il faut être républicain, disponible et offensif », déclare André Rossinot en ouvrant la séance. N'empêche, Pierre Boileau le maire de Ludres a beau être un expert de la fiscalité, on n'aurait pas aimé être à sa place au moment d'expliquer le nouveau dispositif mis en place après le vote de la loi de finances rectificative pour 2012, définitivement adoptée le 29 décembre 2012, qui prévoit, « pour les impositions de 2013, l'instauration d'une nouvelle tranche de CFE pour un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 000 euros ». Heureusement l'argentier du Grand Nancy est précis, clair, très pédagogique.

Dans le Grand Nancy, précise le rapporteur, les services fiscaux ont recensé un total de 15 368 contribuables, dont 9 349 sont assujettis à la cotisation minimum de CFE, répartis comme suit : 4 686 contribuables ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 euros, 2 217 contribuables ayant un chiffre d'affaires entre 10 000 euros et 100 000 euros, 1 423 contribuables ayant un chiffre d'affaires entre 100 000 euros et 250 000 euros et 1 023 contribuables ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 euros.

Après avis favorable de la commission de finances et budget, réunie le 11 janvier 2013, les bases ont ainsi modifiées : 700 euros pour un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 euros (imposition correspondante 208 euros), 1 400 euros pour un chiffre d'affaires supérieur à 10 000 euros et inférieur à 100 000 euros (415 euros d'imposition), 2 900 euros pour un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros et inférieur à 250 000 euros (imposition 860 euros), 4 500 euros pour un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 euros (imposition correspondante 1 334 euros). Des bases minimum qui selon les simulations financières vont conduire pour 2013 au maintien de l'effort budgétaire de l'ordre de 600 000 euros par an. Effort, rappelle Pierre Boileau convenu « lors du conseil communautaire du 14 décembre 2012. »

Thierry Coulom, adjoint au maire de Nancy, est le premier à intervenir. Sans surprise il approuve les choix de la majorité communautaire mais il adresse un message aux parlementaires : « On fait des taxes sur le chiffre d'affaires mais ce n'est pas une réforme, c'est une confiscation. Taxer un flux qui génère des bénéfices, c'est antiéconomique. C'est l'inverse de ce qu'il faudrait faire. J'espère que les collectivités éviteront de mettre le pied sur

l'accélérateur des taxes. »



Hervé Féron : « Cette dette dont vous n'aimez pas qu'on vous parle »

D'entrée de jeu, le député-maire de Tomblaine souffle le chaud et le froid. Le chaud, c'est lorsqu'il remercie André Rossinot « d'avoir répondu à la demande du groupe de gauche et d'avoir permis que l'on se retrouve aujourd'hui à ce sujet ». Le froid, c'est quand il s'inscrit de la façon dont le budget de la communauté urbaine est géré. « En effet, c'est le 30 septembre 2011 que le Grand Nancy a voté le montant de la base minimum pour la cotisation foncière des entreprises, montant qui devait s'appliquer sur l'imposition prélevée en 2012 pour l'année 2011. Lors des précédents épisodes, avec votre majorité, vous avez dans un premier temps clamé haut et fort la pertinence de cette réforme fiscale sarkozyste et votre conviction à l'avenir. Puis, vous nous avez fait savoir dans cette enceinte même, que vous n'étiez pas en capacité de prévoir l'avenir car vous n'aviez pas les éléments financiers nécessaires. Or, en septembre 2011, la majorité gouvernementale était la vôtre. Vous aviez également la majorité à la communauté urbaine. Que votre opposition n'ait pas eu les informations nécessaires pour voter en connaissance de cause le montant de cette base

minimum en étant dans la minorité nationale et dans la minorité locale, cela n'a rien d'étonnant, mais que vous n'ayez pas ces informations en septembre 2011, cela nous pose véritablement question. Pire encore, lors de la présentation du budget primitif 2012, vous avez bien envisagé des recettes fiscales dans le cadre d'un nécessaire équilibre budgétaire et en particulier pour prévoir le remboursement de votre dette. Vous savez, cette dette dont vous n'aimez pas qu'on vous parle... »



La deuxième lame de la démonstration est aussi tranchante : « Si je lis bien le budget primitif 2012, je constate que vous avez prévu pour la CFE une recette de 24,7 millions d'euros. Donc ne me dites pas que vous n'aviez pas les informations nécessaires et que vous n'aviez pas connaissance, ou devrais-je dire conscience, de ce que le vote de la base minimum allait avoir comme conséquences sur le budget des petits artisans et des petits commerçants qui continuent à nous solliciter pour que vous les entendiez. Aujourd'hui, vous nous proposez une délibération dans laquelle vous omettez juste de nous dire les conséquences qu'elle aura en masse globale sur la diminution des recettes fiscales pour l'année 2013. J'ai vraiment l'impression qu'à l'occasion du budget primitif, vous avez travaillé à vue et que vous allez nous refaire le coup pour le budget primitif 2013. Ou alors êtes-

Deux conseils de communauté en février. Ils auront lieu les 1^{er} et 8 février avec, à chaque fois, un solide ordre du jour. Le 1^{er}, ce sera le débat d'orientation budgétaire. Le 8, c'est le réseau Stan 2013 qui occupera une grande partie des débats.

vous dans une configuration où, dans la perspective de mars 2014, il ne faut surtout pas parler de ce qui pourrait déranger et surtout pas de cette dette à rembourser dont vous n'aimez pas qu'on vous parle. »

Pierre Boileau répond à l'orateur socialiste en lui assurant : « Les équilibres seront assurés sur le prochain budget. Quant à l'endettement, il est maîtrisé. C'est un endettement d'équipement. » André Rossinot réplique de manière plus politique et donc plus incisive. « Je rappelle que la délibération du 30 septembre 2011 a été votée à l'unanimité. Je pense que le débat budgétaire à l'Assemblée a été suffisamment difficile pour la majorité pour appeler à un peu d'humilité. La page est tournée, les sondages le prouvent mais peut-être qu'ils ne sont pas arrivés à Tomblaine. Vous avez gagné sur des analyses qui ne correspondent pas aux réalités. » Pascal Jacquemin maugrée :



« Soyez positif en ce début d'année. » Cela n'arrête pas un André Rossinot très offensif : « Je vois que ça fait mal quand on gratte. Ce n'est que le début, il faut vous y habituer. » Les élections de 2014 se préparent un an à l'avance. Au fait, la délibération est votée à l'unanimité. +

P.T.



Il explique que les collectivités ont ainsi jusqu'au 21 janvier 2013 pour prendre une délibération tenant compte des apports de ce nouveau cadre législatif. « La loi de finances rectificative pour 2012 a arrêté, par tranches de chiffre d'affaires, les fourchettes de base minimum de CFE correspondantes pour 2013 soit : pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires est compris entre 100 000 et 250 000 euros entre 206 et 4 084 euros et pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires est supérieur à 250 000 euros, entre 206 et 6 102 euros. »

Par ailleurs, l'hebdomadaire pointe du doigt le manque d'assiduité de certains conseillers communautaires.

EN PANNE

• L'assiduité de certains conseillers communautaires

Vendredi dernier il y avait de nombreux vides sur les bancs de l'assemblée communautaire réunie en séance plénière pour déterminer les bases de la Cotisation foncière des entreprises. C'était le seul point à l'ordre du jour mais en dépit de son importance, il n'a pas mobilisé les énergies.

Des poids lourds manquaient à l'appel : Mathieu Klein et Valérie

Debord n'étaient pas là. Laurent Hénart a raté le début de la séance. On pourrait même dire qu'il est arrivé juste pour voter. Ce n'est pas tout, les prises de parole ont été rares. Un peu comme si tout le monde se désintéressait de la question qui préoccupe les artisans, commerçants et petits entrepreneurs.

Après cela, certains vont protester contre le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départe-

tementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires. Pour que la démocratie fonctionne, il faut que les élus y jouent leur rôle. En la circonstance, on peut pas dire que c'était le cas. +

P.T.